



membre de



OUROUX S/S le 15/12/2019

Conseil départemental de Côte d'or
Hôtel du département
53 bis rue de la préfecture
BP1601
21035 DIJON CEDEX

A l'attention de Monsieur le président du conseil départemental, Mesdames et Messieurs les vice-présidents et conseillers départementaux,

Lors de la réunion publique du 3 juillet à Meilly sur Rouvres, j'ai été informé de la demande de subvention de la communauté de commune Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche auprès du conseil départemental (dans le cadre du contrat Cap 100% Côte d'Or) pour des travaux de sécurité et d'aménagement de piste sur le circuit automobile de l'Auxois Sud par des riverains de ce circuit.

Nous sommes choqués d'apprendre que le conseil départemental de Cote d'Or financerait des activités polluantes et nocives pour l'environnement. En effet, bien que ce circuit soit à vocation éducative et non compétitive, des bolides de toutes sortes tournent en rond le plus vite possible en polluant (nuisances sonores, pollutions atmosphériques, consommation de carburant, gaspillage d'eau, particules de pneus et freins) et en nuisant au cadre de vie des habitants plus ou moins proches. Le bruit est source de souffrance pour les riverains plus ou moins lointains. Quelle déception que d'habiter ou venir habiter dans un lieu de nature, loin de l'agitation de la ville et de se retrouver dans le vrombissement infernal des moteurs.

La vocation de ce circuit, à l'origine destiné à l'éducation routière, a été détournée de son but avec la pratique pourtant interdite du « DRIFT » (que ce soit sur chaussée sèche ou mouillée) inscrite dans le règlement du circuit. Les têtes à queue multiples des voitures sur la piste, labourant au passage les bords, ne peuvent pas être qualifiés d'apprentissage de conduite !

Le financement pour moitié de la dépense HT, soit 256 331 € par le conseil départemental d'une activité « commerciale » gérée par la communauté de commune de Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche est proprement scandaleux ! Bien que l'intitulé des travaux soit « L'intérêt de moderniser l'équipement et de réduire les nuisances sonores », nous trouvons dans le projet (conseil communautaire du 30/04/2019) :

- L'« aménagement de la piste et de sécurité » pour 444 612€ destiné à faire rouler des bolides,
- des travaux « d'électricité-feux- vidéosurveillance » pour 23 522€,
- la maîtrise d'œuvre (30 820€),
- la mise aux normes des sanitaires (3967€).

- L'installation d'un dispositif de surveillance sonore (9740€)

Où est l'intérêt général de la population de Côte d'Or ? Où est la protection de l'environnement, à l'heure où tous les voyants sont au rouge : perte de la biodiversité, changements climatiques, augmentation de la température...

De plus, la gestion du circuit automobile Auxois Sud par la Communauté de communes Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche semble antinomique avec la démarche " Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte" dans laquelle cette collectivité s'est engagée depuis 2017, et qui vise à faire de ce territoire un territoire d'excellence en matière de transition énergétique et écologique. Les objectifs de cette démarche, notamment la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions ou le développement des transports propres sont à l'opposé des modalités de fonctionnement du circuit.

A l'heure où tous les budgets sont serrés, les services publics fermés ou restreints drastiquement, comment expliquer cette dépense destinée à l'amusement de quelques privilégiés (entre autres suisses, venant pratiquer une activité interdite chez eux). Ce ne sont pas non plus les emplois générés par cette activité qui peuvent justifier cette subvention : 2 emplois à temps partiels pour gérer le circuit !

Cet argent pourra trouver des affectations réellement au bénéfice de la population de Côte d'Or ou de la communauté de communes de Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche : Financement de chaussée des routes départementales, hôpitaux, crèches, services publiques, aide aux jeunes majeurs sortant du système d'aide à l'enfance....

Ce circuit n'a aucune utilité publique !

Je refuse catégoriquement que mes impôts servent à financer une activité polluante, destinée à une poignée de riches qui ont un comportement totalement antinomique, à savoir rouler vite pour revenir à son point de départ, et qui ne soit pas réellement au service de la population de Côte d'Or.

Dans l'espoir que le cadre de vie de tous soit préservé sans conflit et que la subvention de 256 331€ soit affectée au bien commun, je vous prie d'agréer, Mesdames et Monsieur les conseillers départementaux, l'expression de mes salutations citoyennes.

Thierry GROSJEAN porte-parole

JP VERGUET porte parole

Président VNEBR

Copies à Préfecture de Cote d'Or

Conseil Régional BFC

P.J / COORDINATION REGIONALE DES CIRCUITS